

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de signature à M. Vincent GENESTE, Directeur au sein du Pôle ressources et à Mme Valérie LAURENT-BOIS, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

N° 24665

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5210-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Vincent GENESTE, Directeur des ressources humaines, en sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des ressources humaines.
- Tout acte de classement, le compris sous le sigle « PIGAGE », toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à IS 3302-4-40 de la Direction des ressources humaines.
- Documents relatifs et documents final dans le cadre des marchés publics de la Direction des ressources humaines.
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des ressources humaines.
- Attestations Assésis et certificats de travail pour Pôle Emploi.
- Certificats avec le nombre d'heures et le lieu pour les agents qui travaillent à l'étranger.
- Attestations Caisse d'allocation familiale.
- Attestations employeur pour la Caisse primaire d'assurance maladie, pour les agents non titulaires en arrêt de travail.
- Attestations employeur pour les agents, avec le nombre de jours effectifs travaillés dans l'année.
- Attestation Supplément Familial de traitement.
- États de présence Agents de services et de paiement, pour les contrats à durée indéterminée.
- Attestations employeur pour des stagiaires qui assurent la prise en charge du demi-traitement, ou une partie du régime indemnitaire.
- Certificats attestant des conditions (opérations, rémunérations) d'emploi des agents.
- État des services pour les concours.
- Conventions de formation.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Vincent GENESTE, Directeur au sein du Pôle ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24665_GENESTE.pdf
(.pdf, 155,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER